



**FICHE DE POSTE :
PSYCHOLOGUE de l'Unité Territoriale de Soins Palliatifs**

Famille : Social, éducatif, psychologique et culturel	Métier : Psychologue	Quotité du poste : 1 ETP
Rédacteur(s) : F Gauquelin, chef de pôle « Prestataires de services et Ambulatoire »	Visa DRH <input checked="" type="checkbox"/> Validé Visa Collège des psychologues <input checked="" type="checkbox"/> Validé Visa Chef de pôle <input checked="" type="checkbox"/> Validé	Date de validation : 26/10/2020

LOCALISATION ET RATTACHEMENT DU POSTE

LIEU D'EXERCICE

Unité territoriale de Soins Palliatifs - Centre Hospitalier de Blois

Elément du dispositif territorial de soins palliatifs, l'Unité de Soins Palliatifs (USP) est située au Centre Hospitalier Simone Veil de Blois, sur le site de la roselière 2 au 1^{er} étage.

L'USP fait partie de la Fédération de Soins Palliatifs comme les équipes ressources de l'Equipe d'Appui Départementale en Soins Palliatifs 41 (EADSP41) et de l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs et d'Accompagnement (EMSPA). Cette fédération est rattachée au pôle « Prestataires de services et Ambulatoire ».

L'Unité de Soins Palliatifs est une unité spécialisée de 12 lits permettant un accueil temporaire ou permanent de tout adulte atteint de maladie grave, évolutive, mettant en jeu le pronostic vital, en phase avancée ou terminale, dans les situations les plus complexes, par une équipe pluridisciplinaire ayant des compétences spécifiques.

Elle est ouverte 365 jours par an 24h sur 24.

Son objectif est d'améliorer la qualité de vie du patient et de son entourage par une prise en charge globale, personnalisée et adaptée, intégrant le soulagement de la douleur, des autres symptômes, l'écoute et le soutien relationnel.

L'accueil des proches adultes ou enfants y est favorisé jour et nuit.

L'USP participe à la formation initiale et continue des professionnels toutes compétences, intégrant l'accueil des stagiaires, aux travaux de recherche initiés par la faculté et/ou la société savante.

De plus, les professionnels de l'USP concourent à la dynamique territoriale et régionale de soins palliatifs.

AUTORITE HIERARCHIQUE : Directeur du CHB

AUTORITE FONCTIONNELLE:

Chef de pôle « Prestataires de service et Ambulatoires »

RELATIONS FONCTIONNELLES PRINCIPALES :

Equipe de l'unité (ASH,AS, IDE, Cadre de santé, Praticiens, internes, secrétaire, psychomotricien, ...)

Equipes mobiles de soins palliatifs : EMSPA – EADSP41.

Professionnels de l'établissement : unités de soins, d'hébergement, équipes transversales (assistantes sociales, diététiciennes, EOH ...) et services support (cuisine relais, blanchisserie, brancardage, magasin, services techniques et informatique, ...).

Professionnels du réseau territorial (intervenant à domicile, établissements sanitaires ou médico-sociaux, ...) et associations de bénévoles

Equipes du réseau régional de soins palliatifs.

DESCRIPTION DU POSTE**DEFINITION (MISSION) DU POSTE :**

Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des actions préventives, éducatives, curatives et de recherche à travers une démarche professionnelle propre prenant en compte les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

Les missions du psychologue s'inscrivent au sein d'une équipe pluri-disciplinaire et participent à la mise en œuvre de la démarche palliative auprès des patients, de ses proches et des soignants. Ces missions se déclinent en 3 temps : clinique, institutionnel et FIR.

La mise en œuvre de ces fonctions fait appel à des méthodes, moyens et techniques choisis en toute autonomie par le psychologue qui tient compte de la singularité de la personne ou du groupe.

ACTIVITES PRINCIPALES**Activités cliniques****Au sein de l'équipe pluri-professionnelle :**

- Collaboration avec les autres membres de l'équipe pluri-professionnelle
- Participation à l'élaboration du projet de soins et d'accompagnement, du projet de vie
- Analyse des situations et apports d'éclairages théorico-cliniques sur les enjeux psychiques individuels et transférentiels impliqués dans la relation de soin
- Participation aux transmissions, aux réunions d'équipe/de service et aux réunions de synthèse
- Participation à l'élaboration du contenu et à l'animation de formations auprès des professionnels
- Accueil, encadrement et formation des étudiants et des stagiaires (étudiants en psychologie et autres)

Auprès du patient et de ses proches :

Conception et élaboration d'interventions psychologiques et thérapeutiques à visée préventive et curative auprès des patients et de leurs proches :

- pratique d'entretiens individuels ou collectifs et psychothérapies (consultations internes/externes, suivis de deuil,...)
- repérage des situations de fragilités psychologiques, analyse des demandes, évaluation psychologique, suivi
- construction de la continuité de la prise en charge psychologique (collaboration, relais et orientations vers les différents intervenants du territoire de santé)
- consultations en binôme en fonction des besoins du patient aux différents moments de son parcours

Activités institutionnelles :

- Participation à l'élaboration du projet de service, de pôle, d'établissement, de territoire et au projet psychologique d'établissement/du territoire
- Implication dans les groupes de travail institutionnel, territoriaux et dans les instances de l'institution

- Implication dans le collège de psychologues du CH Blois
- Participation à la formation initiale des étudiants, à la formation continue des acteurs du soin et aux actions de sensibilisation/information du grand public.
- Participation au développement des démarches palliatives, éthique institutionnelles et territoriales.

Activité de recherche :

Réalisation d'études et recherche en psychologie en lien avec les activités cliniques, enseignement, formation personnelle et vers autrui, expertises.

Travail d'évaluation par les biais de groupes de réflexion et de supervision théorico-clinique entre professionnels ou par toutes autres méthodes spécifiques.

EXIGENCES DU POSTE

COMPETENCES REQUISES (ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la réalisation des activités du poste) :

SAVOIR FAIRE :

- Choisir une méthode correspondant à son domaine de compétence.
- Définir et mettre en œuvre les activités thérapeutiques adaptées au patient.
- Formaliser et transmettre son savoir professionnel.
- Observer et analyser la situation, le discours des différents acteurs.
- Organiser un cadre thérapeutique singulier ou institutionnel (ajuster la thérapeutique en fonction du patient et de son environnement).
- Rédiger et mettre en forme des notes cliniques, documents et/ou rapports, relatifs à son domaine de compétences.

CONNAISSANCES REQUISES :

DESCRIPTION	DEGRE
Approche médico-légale	Connaissances générales
Communication / Relations interpersonnelles	Connaissances approfondies
Ethique et déontologie professionnelle	Connaissances approfondies
Méthodologie de recherche en psychologie	Connaissances approfondies
Psycho-sociologie des organisations	Connaissances opérationnelles
Psychologie clinique et psychopathologie	Connaissances expert
Psychologie générale	Connaissances expert
Psychosomatique	Connaissances approfondies
Psychothérapies	Connaissances d'expert

SPECIFICITES DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICE

Horaires	Sujétions ou contraintes	Autres
Du lundi au vendredi 9h – 17h		

DIPLÔME(S) PROFESSIONNEL(S) et FORMATION(S) REQUIS OU SOUHAITE(S) :

DESS ou Master 2 de psychologie clinique et psychopathologie

5 ans d'expérience professionnelle requise

Spécificités :

Expérience souhaitée en soins palliatifs, en cancérologie, en milieu hospitalier

TEXTES DE REFERENCES :

Circulaire du 19 février 2002 relative à l'organisation des soins palliatifs et de l'accompagnement

Code de déontologie des psychologues de mars 1996, actualisé en février 2012

Référentiel des pratiques des psychologues en soins palliatifs réalisé sous la direction du Collège des Psychologues de la Société Française d'Accompagnement et des Soins Palliatifs.

Titre et statut de psychologue défini par la loi n°85-722 du 25 juillet 1985 publiée au JO le 26 juillet 1985, décret 90-255 du 22 mars 1990.

Décret n°91-129 du 31 janvier 1991 modifié portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière

Circulaire n°DGOS/RHSS/ du 30 avril 2012 relative aux conditions d'exercice des psychologues au sein des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière